Registre des délibérations du Conseil Municipal de NOUAINVILLE Séance du 14 janvier 2019

L'An deux mil dix-neuf Et le quatorze du mois de janvier à 17h30

<u>Date de convocation</u> 09/01/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 2 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

<u>Présents</u>: M. BAUDRY Jean-Marc, M. LEBOYER Daniel, Mme LEGRAND Christine, Mme MAUROUARD Pascale, Mme PORTIER Isabelle, Mme JOLITON Christine, M. DIGUET Christian, Mme GAIN Maryvonne, Mme LABOUBÈNE Lydie.

Absents: M. MARTI-FULLANA Bernard, M. BONISSENT Marc,

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Christine.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé à la majorité des membres présents.

1 - Ouverture des crédits d'investissements (délibération N° 2019-01)

Après avoir entendu Monsieur le Maire, rappeler que, conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits. Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

Compte-tenu de ces dispositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation du Budget 2019,

Procède à l'ouverture du crédit suivant, selon le montant et l'affectation ci-dessous.

Nature	Libellé	BP 2018	Ouverture 2019
2151	Réseaux de voirie	50 000 €	11 000 €

2 - Rénovation de l'éclairage public « Lotissement l' « Héleinerie » (délibération N° 2019-02)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public « Lotissement de l' Héleinerie » ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maitrîse d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 26 100.00 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de NOUAINVILLE s'élève à environ à 10 370.00 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement du réseau d'éclairage public « Lotissement de l' Héleinerie »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : 1er trimestre 2019
- Acceptent une participation de 10 370.00 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet, Donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.